

CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUILLET 2017

28/07/2017

CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUILLET 2017

Le vendredi 28 juillet 2017 à 20h, les membres du Conseil Municipal du Breuil sur Couze, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie du Breuil sur Couze, sous la présidence de M. Pierre SOURDILLE, Maire de la commune.

Présents: Pierre SOURDILLE, Martine BATISTA, Virginie BONHOMME, Raymond CHABANNES, Françoise COMPTOUR, Christophe MAITRE, Amandine MARTIN, Véronique VAILLS.

Absents: Nicole ESBELIN (pouvoir Amandine MARTIN), Bernard EMIREN (pouvoir à Christophe MAITRE), Fabrice MATHIEU (pouvoir à Pierre SOURDILLE), Jérôme BATARD, Daniel BOURSANGE, Laurent LAPORTE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance: Amandine MARTIN.

- **Elections sénatoriales: désignation des délégués**

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu le jugement du Tribunal Administratif du 13 juillet 2017 annulant l'élection qui a eu lieu lors du Conseil Municipal du 30 juin 2017,

Le Conseil procède de nouveau à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017.

Sont élus à l'unanimité:

Titulaires: Pierre SOURDILLE, Amandine MARTIN, Bernard EMIREN.

Suppléants: Véronique VAILLS, Christophe MAITRE, Virginie BONHOMME.

- **Transfert de charges CLECT**

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, modifié par décret n°2017-698 du 2 mai 2017,

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté Agglo Pays d'Issoire a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées au transfert de compétence entre communes et intercommunalités,

Vu le rapport définitif de cette commission du 28.06.2017 en date du 03.07.2017;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

Valide le rapport définitif de la CLECT d'API du 28.06.2017 en date du 03.07.2017, statuant sur le poids des charges transférées au 1^{er} janvier 2017

Par ailleurs, une subvention de 300 € sera restituée à la commune du Breuil sur Couze.

Programme COCON63

Lancée en 2013, avec le soutien technique de l'ADUHME (Agence Locale des Energies et du Climat), COCON63 est une opération d'envergure départementale pour aider les collectivités à isoler les combles perdus des bâtiments publics.

La volonté du Conseil départemental est de proposer une action «clé en main» afin de mobiliser massivement les collectivités en leur simplifiant au maximum les démarches administratives, financières et techniques.

Cette opération propose des avantages non négligeables pour les collectivités locales:

- Une mutualisation des chantiers pour réduire les coûts des travaux,

- Un mode de financement original via le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) qui permet de financer entre 30% et 60% des travaux,
- Une opportunité de dynamiser le tissu économique en privilégiant les entreprises et artisans locaux et de participer à l'émergence de nouvelles filières de matériaux isolants.

Pour ce qui est des groupements de commandes, le programme COCON63 assure la prise en charge des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés de contrôle technique (diagnostic et suivi des travaux en option).

Le Conseil départemental est désigné coordonnateur de cette opération et prend en charge la recherche des intervenants, la gestion des marchés publics, la recherche de subventions, le paiement et la réception des travaux.

L'adhésion au programme COCON63 est gratuite.

Une refacturation à la charge des communes ayant acceptées la réalisation des travaux, après la réception de ces derniers et déduction faite des subventions, soit à hauteur de 10% du coût de la maîtrise d'œuvre et 25% du coût des travaux.

Le Maire précise que plusieurs sites communaux pourraient être proposés pour l'isolation de combles (mairie, salle des fêtes, ancienne mairie, logement route du Saut du Loup, ...), que ces travaux pourraient être envisagés à partir du 2^{ème} semestre 2018 et que pour chaque site, un diagnostic précisant la faisabilité et le coût des travaux sera proposé à la commune.

Au vu de tous ces éléments et après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer l'adhésion au programme COCON63.

- **Questions diverses**

Point sur les travaux d'assainissement:

Le Maire informe le Conseil Municipal que les appels d'offre sont en cours et que l'ouverture des plis est prévue le 4 septembre.

Les travaux place de la République devraient débuter le 1^{er} octobre 2017.

Des travaux sont également prévus allée de la source:

- En août, pour déplacer un transformateur du SIEG et effectuer un passage de gaine,
- En octobre-novembre pour étudier l'enfouissement des lignes,
- En janvier 2018 pour réaliser les travaux d'assainissement et d'enfouissement nécessaires.

FPIC 2017

Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales s'élève à 22294€ pour la commune du Breuil sur Couze.

Le 28 juin 2017, lors du Conseil communautaire d'API, il était prévu un reversement de 30% du FPIC à la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, soit 6688€.

Finalement, les montants reversés à API dans le cadre du FPIC ont dû être revus le 17 juillet.

Pour la commune du Breuil sur Couze, le reversement d'élève donc à 3752€, soit 18542€ de FPIC cette année, ce qui correspond à une perte de 646€ par rapport à 2016.

Subventions cantine

Le montant total des travaux prévus pour la construction de la cantine et de la 6^{ème} classe s'élève à 491050€.

Le Maire explique aux membres du Conseil que la commune a déjà obtenu l'accord pour deux subventions:

- l'une dans le cadre du FIC (Fonds d'Intervention Communal) d'un montant de 120481€,
- l'autre dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 133210€.

Le Maire ajoute qu'une demande de subvention supplémentaire, d'un montant de 122762€, a été transmise à la région, via la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire.

Travaux école

Le Maire informe les membres du Conseil que la réfection de la toiture de l'école est terminée et que les travaux de peinture sont actuellement en cours de réalisation par les employés communaux.

Logements vacants

Le Maire informe les membres du Conseil des vacances de logements communaux:

- le logement 27 route d'Issoire (ancienne mairie) sera libre au 31 juillet 2017: une demande est en cours.
- un logement 14 route du Saut du Loup sera libre au 31 juillet 2017.
- un autre logement 14 route du saut du Loup est libre mais des travaux sont à prévoir avant d'accueillir de nouveaux locataires,
- pour information, un logement (F2 de 47 m²) de l'OPHIS est libre depuis janvier 2017: loyer 378.91 €/mois. --**Les demandes sont à faire sur internet: www.ophis.fr

Qualité de l'eau

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le captage de Compains, qui alimente la commune du Breuil sur Couze en eau potable, offre une production satisfaisante:

- 295067 m³/mois,
- 110L/s,
- production équivalente à 2015 et 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 29 septembre 2017 à 20h.